

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°17 : Contribuer à la protection et à la viabilité des espaces agricoles

Il s'agit d'une part de préserver de l'urbanisation les surfaces agraires et d'autre part de contribuer à la viabilité des productions agricoles.

Aire d'adhésion Mesure n°20 Promouvoir de manière partenariale le territoire du parc national comme une destination de tourisme durable

Il s'agit d'une mesure visant à permettre la promotion du Parc national en tant que destination d'excellence, à l'échelle locale, nationale ou internationale en favorisant des modes de fréquentation respectueux de l'environnement et en la répartissant tout au long de l'année, hors de la saison estivale, tout en préservant des espaces de tranquillité quelle que soit la saison. Cela nécessite la mobilisation de tous les acteurs : les opérateurs touristiques dans leurs lieux d'accueil (hébergements, restaurants, commerces...), les communes dans leurs points d'informations touristiques et structures de loisir, l'Établissement public dans les « maisons de Parc », les services départementaux ou régionaux de promotion du tourisme, de la culture, des loisirs etc.

pages 127 et 130

Référence ID de l'article : #1683

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-18 14:27